

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 16 juin 2016 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat**

NOR : DEVK1615099A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

Vu l'avis du comité technique spécial du Conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 8 octobre 2015,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, est fixée à effet du 8 octobre 2015, conformément à l'annexe du présent arrêté.

### Article 2

L'arrêté du 13 mai 2015 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est abrogé.

### Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 16 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
C. AVEZARD

## ANNEXE

### À L'ARRÊTÉ DU 16 JUIN 2016

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable, à effet du 8 octobre 2015

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICE
A	1	29	Adjoint au chef de bureau	Section ressources humaines et moyens - bureau des rapports et de la documentation
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT Paris
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT Rennes
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT Marseille
A	1	29	Chargé de mission	MIGT Bordeaux
A	1	29	Chargé de mission	Section audits, inspections et vie des services
A	1	29	Responsable secteur	Comité d'histoire ministériel
A	1	29	Adjoint au chef de bureau	Section ressources humaines et moyens - bureau du personnel et des moyens généraux
A	1	40	Secrétaire général	MIGT Bordeaux
A	1	40	Secrétaire général	Section habitation, cohésion sociale et développement territorial
A	1	46	Chef de bureau	Section ressources humaines et moyens - bureau des rapports et de la documentation
A	1	46	Chef de bureau	Section ressources humaines et moyens - bureau du personnel et des moyens généraux
A	1	40	Secrétaire général	Section transition énergétique, construction et innovations
A	1	40	Secrétaire général	Section mobilité et transports
Total A	14	484		
B	1	15	Assistant du président et gestionnaire de dossiers	Autorité environnementale
B	1	15	Adjoint au chef de bureau	Section ressources humaines et moyens - bureau des rapports et de la communication
B	1	15	Assistant du vice-président	Vice-présidence du CGEDD
B	1	15	Responsable cellule	Section ressources humaines et moyens - bureau du personnel et des moyens généraux
Total B	4	60		
C	1	10	Secrétaire du vice-président	Vice-présidence
Total C	1	10		
Total A, B, C	19	554		